

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2025-013

**Le 5 mai deux mil vingt cinq**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)**

**ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC ; M. SILVY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 3

### **Objet : Vidéoprotection : Déploiement de deux nouveaux points**

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 10 février 2025,

Considérant le budget primitif 2025 et le programme d'investissement, adoptés par le conseil municipal du 17 mars 2025

Considérant la délibération n° 2021- 024 du 26 avril 2021 entérinant le déploiement de la vidéoprotection à Limas grâce à un dispositif de caméras qui comporte 14 points de vidéoprotection,

Considérant la délibération n° 2022- 016 du 19 avril 2022 entérinant l'installation de 9 points supplémentaires de vidéoprotection

La réflexion sur l'extension du réseau de vidéoprotection a démarré au début de l'année civile, et elle a été nourrie par les observations partagées avec les forces de l'ordre et le référent sécurité de la préfecture :

- Certains axes de la commune continuent à être le terrain de jeux des adeptes des rodéos urbains (autos, motos, quads) au détriment des riverains
- Plusieurs requêtes des forces de l'ordre n'ont pu aboutir du fait de l'absence de caméras sur certaines zones de l'espace public.

- Nécessité de relever les intrusions sur les stades et les vestiaires ainsi que les infractions sur les terrains de loisirs.
- Nécessité de surveiller un quartier qui apparait comme le lieu de rassemblement de délinquants et auteurs de faits délictueux graves.

L'ajout de 2 points vidéo dans le dispositif actuel répond à des besoins identifiés, porte à 25 points vidéoprotection au total sur la commune. Le maillage est détaillé **en annexe**. Ces points sont localisés :

- Pour sécuriser le stade Jean Thévenet et l'aire de Loisirs Hubert Boulaud
- Dans la rue Hector Berlioz

Les enregistrements, conformément à la réglementation, seront conservés 30 jours avant d'être effacés automatiquement. Le visionnage et l'exploitation des images ne pourra se faire que sur réquisition des autorités habilitées.

Le coût estimatif de cette opération est de 42 566 € TTC soit (35 472 € HT).

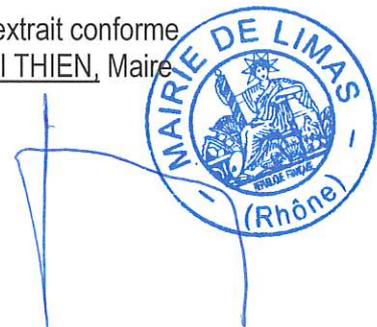
Un dossier de demande de subvention est constitué pour réduire le reste à charge, pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 ABSTENTIONS - 21 POUR) :**

- Approuve l'installation de 2 nouveaux points de vidéoprotection selon le plan joint
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment auprès des services de la préfecture

Pièce jointe : schéma d'implantation

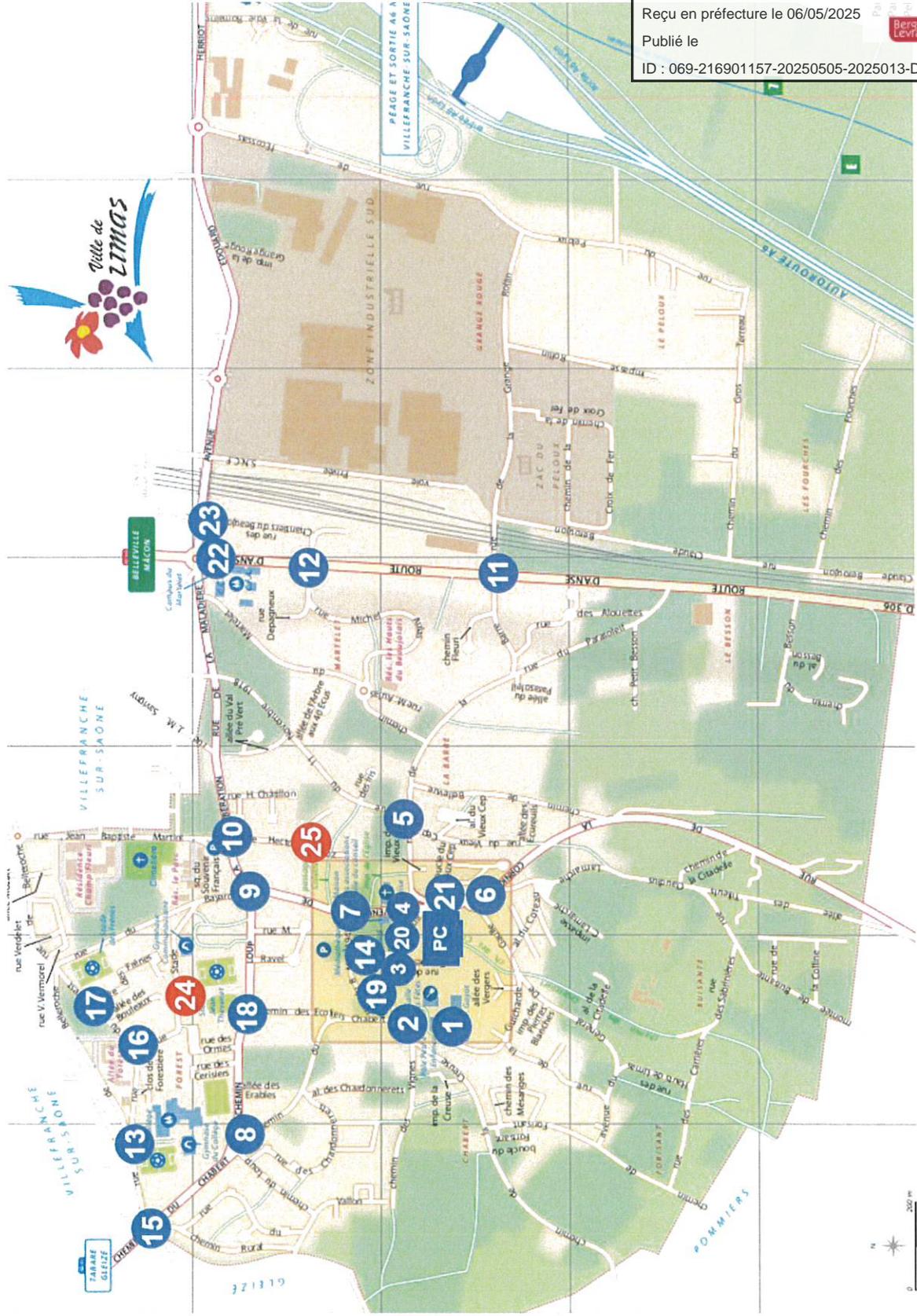
Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire



# PLAN D'IMPLANTATION DES POINTS VIDEOS SUPPLEMENTAIRES

## Plan général

Ajout de 2 points vidéo (en rouge)



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 069-216901157-20250505-2025013-DE

